

# VERSION AMENDÉE

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	2 septembre 2024
Numéro	24.187	Heure	16h33

**Auteur-e(-s) :** Député-e-s interpartis

**Lié à** (facultatif) :  
ad

**Titre :** Harcèlement scolaire : un plan d'action cantonal

### Contenu :

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de faire un bilan de l'actuel plan d'action cantonal de prévention contre le harcèlement et de le compléter afin d'assurer l'identification et le suivi des cas de harcèlement scolaire à l'école obligatoire, en prévoyant notamment :

- la possibilité pour les élèves d'annoncer de manière sécurisée et confidentielle, auprès d'un-e éducateur-trice formé-e, les cas de harcèlement ;
- une formation à l'intention des élèves pour leur permettre de reconnaître le harcèlement et de le dénoncer ;
- la présence de personnes formées et compétentes (éducateur-trice-s) sur la question du harcèlement dans chaque centre/cercle scolaire ;
- la mise sur pied d'un protocole cantonal de traitement des situations de harcèlement adaptable aux différents établissements ;
- une redéfinition des sanctions en cas de harcèlement pour éviter une double peine pour les victimes.

Ce plan d'action doit permettre d'adopter une approche cohérente et coordonnée entre les différents cercles scolaires du canton. Il est en particulier nécessaire de s'assurer que tous les cas de harcèlement dénoncés fassent l'objet d'un traitement adéquat et d'un suivi.

### Développement (obligatoire) :

Le harcèlement scolaire empoisonne la vie des personnes qui le subissent. Ces violences verbales, psychologiques et/ou physiques répétées dans le temps constituent ainsi une réalité quotidienne pour un bon nombre d'élèves neuchâtelois-e-s. Les effets sont bien souvent dévastateurs : angoisse, décrochage scolaire, dépression, désocialisation... À moyen terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le développement de l'enfant et de l'adolescent-e.

À la suite d'une consultation des milieux compétents, dont notamment des associations de parents d'élèves, des pédiatres et des syndicats d'enseignant-e-s, nous présentons par une démarche interpartis plusieurs propositions permettant de lutter contre le harcèlement scolaire.

Si, actuellement, des mesures différentes sont mises en place dans les cercles scolaires du canton en fonction des sensibilités, des moyens et des pratiques de chaque cercle, l'importance de cette question dans la santé des enfants nécessite une réponse coordonnée sur l'ensemble du territoire.

Un plan d'action cantonal enverrait non seulement un signal fort sur l'importance accordée au harcèlement scolaire par le canton et sa détermination à déployer des mesures efficaces et cohérentes sur l'ensemble du territoire, mais il permettrait également d'identifier et de mettre en commun les bonnes pratiques actuellement déployées par les différents cercles scolaires, et d'identifier *in fine* les cas de harcèlement qui ne sont aujourd'hui pas décelés avec les dispositifs actuels. À ce titre, on relève que le harcèlement ne se limite pas aux rapports entre élèves.

Lorsqu'un cas de harcèlement est connu ou dénoncé, il est essentiel que celui-ci donne lieu à des mesures déterminées à même de résoudre la problématique. Une systématique de suivi doit également être introduite. Pour atteindre cet objectif, l'introduction d'une procédure harmonisée au niveau cantonal est une nécessité.

**Demande d'urgence :** NON

**Auteur-e ou premier-ère signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Antoine de Montmollin

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Niels Rosselet-Christ	Brigitte Leitenberg	Céline Barrelet
Claudine Geiser	Nathalie Schallenberger	Sarah Blum
Romain Dubois	Fabienne Robert-Nicoud	Joëlle Eymann
Amina Chouiter Djebaili	Katia Della Pietra	Mathias Gautschi
Laurent Duding	Corine Bolay Mercier	Assamoi Rose Lièvre
David Moratel	Anne Bramaud du Boucheron	Patricia Sörensen
Arnaud Durini	Daniel Berger	Christiane Barbey
Roxann Durini	Quentin Geiser	Evan Finger
Damien Schär	Yann Mesot	Blaise Fivaz
Michelle Grämiger	Laurent Suter	Manon Freitag
Aël Kistler	Jennifer Hirter	Caroline Plachta
Sarah Pearson-Perret	Magali Brêchet	Martine Donzé
Sébastien Marti	Pierre-Yves Jeannin	Maxime Auchlin
Mireille Tissot-Daguette	Pascale Ethel Leutwiler	Mary-Claude Fallet
Alain Rapin	Martial Robert-Nicoud	Corinne Schaffner
Cédric Haldimann	Sarah Curty	Vincent Martinez
Armin Kapetanovic	Niel Smith	Richard Gigon
Patrick Erard	Manon Roux	Sarah Blum
Cloé Dutoit	Marina Schneeberger	Catherine Loetscher

# VERSION NON AMENDÉE

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	2 septembre 2024
Numéro	24.187	Heure	16h33

**Auteur-e(-s) :** Député-e-s interpartis

**Lié à** (facultatif) :  
ad

**Titre :** Harcèlement scolaire : un plan d'action cantonal

### Contenu :

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de mettre en place un plan d'action cantonal permettant d'assurer l'identification et le suivi des cas de harcèlement scolaire à l'école obligatoire.

Ce plan d'action doit notamment prévoir :

- la possibilité pour les élèves d'annoncer de manière sécurisée et confidentielle, auprès d'un-e éducateur-trice formé-e, les cas de harcèlement ;
- une formation à l'intention des élèves pour leur permettre de reconnaître le harcèlement et de le dénoncer ;
- la présence de personnes formées et compétentes (éducateur-trice-s) sur la question du harcèlement dans chaque centre/cercle scolaire ;
- la mise sur pied d'un protocole cantonal de traitement des situations de harcèlement adaptable aux différents établissements ;
- une redéfinition des sanctions en cas de harcèlement pour éviter une double peine pour les victimes.

Ce plan d'action doit permettre d'adopter une approche cohérente et coordonnée entre les différents cercles scolaires du canton. Il est en particulier nécessaire de s'assurer que tous les cas de harcèlement dénoncés fassent l'objet d'un traitement adéquat et d'un suivi.

### Développement (obligatoire) :

Le harcèlement scolaire empoisonne la vie des personnes qui le subissent. Ces violences verbales, psychologiques et/ou physiques répétées dans le temps constituent ainsi une réalité quotidienne pour un bon nombre d'élèves neuchâtelois-e-s. Les effets sont bien souvent dévastateurs : angoisse, décrochage scolaire, dépression, désocialisation... À moyen terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le développement de l'enfant et de l'adolescent-e.

À la suite d'une consultation des milieux compétents, dont notamment des associations de parents d'élèves, des pédiatres et des syndicats d'enseignant-e-s, nous présentons par une démarche interpartis plusieurs propositions permettant de lutter contre le harcèlement scolaire.

Si, actuellement, des mesures différentes sont mises en place dans les cercles scolaires du canton en fonction des sensibilités, des moyens et des pratiques de chaque cercle, l'importance de cette question dans la santé des enfants nécessite une réponse coordonnée sur l'ensemble du territoire.

Un plan d'action cantonal enverrait non seulement un signal fort sur l'importance accordée au harcèlement scolaire par le canton et sa détermination à déployer des mesures efficaces et cohérentes sur l'ensemble du territoire, mais il permettrait également d'identifier et de mettre en commun les bonnes pratiques actuellement déployées par les différents cercles scolaires, et d'identifier *in fine* les cas de harcèlement qui ne sont aujourd'hui pas décelés avec les dispositifs actuels. À ce titre, on relève que le harcèlement ne se limite pas aux rapports entre élèves.

Lorsqu'un cas de harcèlement est connu ou dénoncé, il est essentiel que celui-ci donne lieu à des mesures déterminées à même de résoudre la problématique. Une systématique de suivi doit également être introduite. Pour atteindre cet objectif, l'introduction d'une procédure harmonisée au niveau cantonal est une nécessité.

**Demande d'urgence :** NON

**Auteur-e ou premier-ère signataire :** prénom, nom (obligatoire) :

Antoine de Montmollin

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Niels Rosselet-Christ	Brigitte Leitenberg	Céline Barrelet
Claudine Geiser	Nathalie Schallenberger	Sarah Blum
Romain Dubois	Fabienne Robert-Nicoud	Joëlle Eymann
Amina Chouiter Djebaili	Katia Della Pietra	Mathias Gautschi
Laurent Duding	Corine Bolay Mercier	Assamoi Rose Lièvre
David Moratel	Anne Bramaud du Boucheron	Patricia Sörensen
Arnaud Durini	Daniel Berger	Christiane Barbey
Roxann Durini	Quentin Geiser	Evan Finger
Damien Schär	Yann Mesot	Blaise Fivaz
Michelle Grämiger	Laurent Suter	Manon Freitag
Aël Kistler	Jennifer Hirter	Caroline Plachta
Sarah Pearson-Perret	Magali Brêchet	Martine Donzé
Sébastien Marti	Pierre-Yves Jeannin	Maxime Auchlin
Mireille Tissot-Daguette	Pascale Ethel Leutwiler	Mary-Claude Fallet
Alain Rapin	Martial Robert-Nicoud	Corinne Schaffner
Cédric Haldimann	Sarah Curty	Vincent Martinez
Armin Kapetanovic	Niel Smith	Richard Gigon
Patrick Erard	Manon Roux	Sarah Blum
Cloé Dutoit	Marina Schneeberger	Catherine Loetscher